

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 21 MAI 2024

N° 2024-05-08

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 26 Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 35 Présentes : 20 Exprimées par pouvoirs : 6 Total (mini 19) : 26</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-ALpes
(Porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Éric RICHARD à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Gilles CREMILLIEUX, Jean-Christophe CAMP à Nicole PELOUX.

Participait également à la réunion (invité) : Thierry TATONI, vice-président du conseil scientifique éthique et prospectif

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

Objet : Plénière du Conseil Scientifique le 31 mai 2024 - Remboursement de frais de déplacement d'Estelle LEFRANCOIS (doctorante)

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	Maximum 350 € (intégrés au budget du CSEP 2024)
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	Maximum 350 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de la plénière du Conseil Scientifique, Ethique et Prospectif (CSEP) du Parc qui se réunira les 30 et 31 mai prochain, le bureau du CSEP a souhaité qu'intervienne la doctorante de Jean-Marc LANGE (membre du CSEP) pour exposer les premiers résultats de sa thèse portant sur « *l'Évaluation des dispositions à une démarche de territoire apprenant, dans le contexte d'approches intégrées de la santé (One Health)* ». En outre, le Parc a déjà, à plusieurs reprises, eu des échanges constructifs avec la thésarde sur des actions portées par le Parc (programme POPSU, forum santé-environnement de Veynes, etc.).

Cette intervention ne donne lieu à aucune rémunération. Il est cependant proposé d'indemniser Estelle LEFRANCOIS de ses frais de déplacement, à hauteur de 350 € maximum (train).

Délibération

- ◆ Considérant l'orientation III.4.3 de la charte visant à « Irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et sa cohésion » ;
- ◆ Considérant l'intervention gracieuse d'Estelle LEFRANCOIS dans le cadre de sa thèse ;
- ◆ Considérant que cette thèse, encadrée par un membre du CSEP, a un intérêt pour le Parc et le territoire des Baronnies provençales ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de prendre en charge les frais de déplacement d'Estelle LEFRANCOIS à l'occasion de prochaine plénière du CSEP qui se déroulera le 31 mai 2024 à hauteur de 350 € maximum et ce selon le barème en vigueur.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

